

Mondeville à venir

EDITORIAL

Mesdames et Messieurs, nous voilà au seuil d'une nouvelle année, elle sera ce que nous voudrons bien en faire, car il appartient aux femmes et aux hommes de construire leur propre histoire. Faisons en sorte qu'elle soit légèrement plus belle, légèrement plus généreuse... et si nous ne le faisons pas pour nous, faisons le pour les générations futures.

Une ville qui bouge, des habitants qui s'engagent, une agglomération qui se développe et se fait remarquer de manière positive, cela suppose quelque part des hommes et des femmes passionnés, motivés, disponibles et animés de valeurs humanistes indéniables. Ils sont autour de moi et permettez-moi de les citer: Cathy, Doris, Edith, Lucile, Martine, Nadine, Pascale, Rolande, les deux Daniel, Jean-François, Martial, Philippe et Vincent. Je voudrais les remercier chaleureusement pour leur dévouement et aussi remercier leurs compagnes ou compagnons qui supportent cette vie un peu particulière qui est celle d'un élu du peuple. 2008 a été pour nous une année de transition et de formation. Une année de transition marquée par de multiples petits travaux : fleurissement de la commune, nettoyage du monument aux morts ainsi que du cimetière, embellissement du village, entretien des espaces verts, décorations pour les



fêtes de fin d'année et l'achat d'un nouveau tracteur, de tables pour l'école

Après la tempête concernant la caserne des pompiers, avec l'appui de nombreuses personnalités du département, nous avons l'assurance de garder la caserne de Mondeville et les travaux d'agrandissement reportés. La gestion financière est saine. En fonctionnement, avec un budget de 433 000 euros les dépenses s'élèvent à environ 374 500 euros. En investissement, 250 100 euros ont été dépensés pour un budget de 228 000 euros. Ce qui nous donne pour 2008 un résultat excédentaire de 36 400 euros. Mondeville est un village qui se porte bien au plan financier, grâce à une gestion rigoureuse. C'est le bon sens et les besoins qui dictent les bons choix.

En 2009, de grands projets vont se présenter à nous. L'intercommunalité,

force est de constater que la montée en puissance des propositions nous font prendre du recul et du temps pour une décision. L'assainissement, ce sera l'année des diagnostics de toutes les habitations et ce sera l'année des décisions à prendre.

Pour 2009, je formulerai le vœu que nous restions en permanence à l'écoute de notre population. Ce devoir d'écoute et d'accompagnement doit être indéfectible, c'est une condition indispensable pour conserver la confiance que nous a témoignée la population lors des élections.

Cette période de janvier est un temps de bilan de l'année écoulée et de perspectives pour la nouvelle année. C'est aussi un moment de fraternité et de bonheur partagé. A tous les Mondevilloises et Mondevillois, les mouvements associatifs, j'adresse au nom des élus, mes vœux les plus cordiaux pour que 2009 vous apporte satisfaction personnelle, joie d'entreprendre, vous permette la réussite de vos projets et vous garde en bonne santé.

Jean-Pierre DELHOTAL
Maire

SOMMAIRE

Informations diverses	page 2/3
Le parc Naturel Régional (P.N.R)	page 4
Assainissement - Intercommunalité	page 5
Info violences - Cimetière - La grande lessive	page 6
Les manifestations	page 7/8

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement. En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée...), etc...

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître à votre Bureau ou Centre du Service National (BSN ou CSN) de rattachement **tout changement de domicile ou de résidence**, de situation familiale et professionnelle.

C'est où ?... C'est à la mairie de ton domicile avec ta pièce d'identité, le livret de famille de tes parents et un justificatif de domicile.
C'est pour quoi faire ?... C'est pour passer ton BEP, ton BAC... Inscrire à la conduite accompagnée... ...et faire ta JAPD.



Avant la rénovation

MONDEVILLE : L'ABRI DE CANTONNIER

Cet abri de cantonnier fut construit vers les années 1860 pour servir d'abri au cantonnier en cas de mauvais temps. Il disposait d'une cheminée qui permettait au cantonnier de se chauffer et de prendre son repas de midi. Cet abri tombait en ruine et la municipalité précédente avec le soutien du PNR a décidé de le rénover.



Après la rénovation en 2007

LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) DU VAL D'ÉCOLE

Depuis de nombreuses années, deux centres de secours communaux existaient sur Mondeville et Soisy sur École et intervenaient sur des zones opérationnelles différentes. Les années passant, les politiques changeant, chacun des C.I.S. a dû s'orienter vers une gestion départementale qui provoqua quelques changements dans les habitudes et dans le matériel utilisé. L'effectif de chaque centre variant d'année en année créa un déséquilibre entre la répartition des sapeurs, de leur spécialisation et de l'utilisation des matériels.

Malgré tout courant 2004, à l'initiative du Sergent/Chef Fabien KEES du C.I.S. Soisy sur École et de l'Adjudant/Chef Philippe LEMOINE, chef de centre de Mondeville, les interventions se faisaient petit à petit en collaboration pour constituer des équipes plus efficaces et plus performantes. Parallèlement se préparait la mutualisation des deux centres qui allaient devenir un seul Centre d'Incendie et de Secours appe-



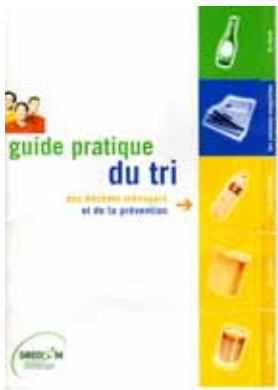
ler « VAL D'ÉCOLE » dirigé par l'adjudant/Chef Gérard BRUERE et secondé par l'adjudant/Chef Philippe LEMOINE. Notons qu'il aura fallu 4 années d'efforts et de persévérance pour que nous soyons reconnu par nos responsables. Ce Centre qui intervient sur 7 communes est aujourd'hui composé de 45 sapeurs pompiers répartis de moitié sur les deux sites et accompagné d'une future relève, les Jeunes Sapeurs Pompiers au nombre de 24. Nous sommes sans cesse à la recherche de nouvelle recrue pour

maintenir un effectif correct afin de répondre aux demandes d'interventions de la population. L'embauche se fait à partir de 18 ans pour les sapeurs et à partir de 12 ans pour les jeunes sapeurs. N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous contacter, même pour une simple information, nous serons toujours à votre écoute.

Adjudant Chef G. Bruère
Tel : 06 84 12 94 54

Adjudant Chef P. Lemoine
Tel : 06 84 12 99 66





LE TRI=UN GESTE CITOYEN, ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE

Pour trier sereinement, reportez vous à votre « guide pratique du tri des déchets ménagers » distribué avec le précé-

dent journal communal. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez vous en procurer à la Mairie.

Le SIRCOM nous signale une baisse importante dans la qualité du tri, ce qui entraîne une diminution des recettes du recyclage pour le syndicat, une baisse des subventions d'« Eco Emballage » et risques d'augmentation de la taxe des ordures ménagères alors

qu'elle est en baisse depuis 2007. Soyons vigilants et attentionnés dans notre tri.



COLLECTE DU VERRE

Une enquête révèle que près de 40% du verre part dans les poubelles vertes. D'où un coût plus important pour l'entretien des fours à recyclage.

Nous pouvons mieux faire à Mondeville. Nous avons deux emplacements pour déposer les verres : **la salle des fêtes et le camping**



LES ENCOMBRANTS

Vous avez la possibilité d'apporter vos encombrants à la déchetterie de Milly la Forêt avec une carte que vous pouvez vous procurer à la Mairie.

ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET 2008 DE LA COMMUNE

Le budget 2008 de la Commune de Mondeville est de 661 000 € il se compose de 2 sections budgétaires, équilibrées en recettes et en dépenses :

- 1/ La section d'investissement pour un montant de 228 000 €
- 2/ la section de fonctionnement pour un montant de 433 000 €

L'année s'achève avec un résultat provisoire par section de : Pour la section d'Investissement le résultat de l'exercice est déficitaire d'environ 22 100 €

Cette section a dû supporter et régulariser les paiements de différents travaux d'aménagement et de réalisation du réseau électrique dans plusieurs quartiers du village, dont l'église, pour un montant total de 42 000 € commandés et réalisés dans le dernier trimestre 2007 et mandatés en Avril 2008 dès l'approbation du budget. Pour la

section de Fonctionnement le résultat de l'exercice est excédentaire de 58 500 €

Cet excédent s'explique par le fait que le compte de gestion de l'année 2007 et le budget primitif ont été votés le 29 Avril 2008 et qu'il n'y a eu que 8 mois de réel fonctionnement.

RESULTAT FINAL :

Le montant global provisoire de l'exercice 2008, toutes sections confondues est donc excédentaire d'environ 36 400 €

L'ensemble des comptes sera arrêté mi Janvier 2009 et vérifié par la Trésorerie Principale de la Ferté Alais chargée du contrôle budgétaire de la commune. Le Compte Administratif 2008 sera présenté par Monsieur le

Maire pour approbation par le conseil municipal courant Février 2009.

Deux Décisions Modificatives ont été nécessaires sur le budget primitif 2008. la première pour affecter 20 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'achat d'un tracteur neuf nécessaire a l'entretien de la commune, la seconde en fin d'année d'un montant de 14 300 € pour équilibrer le Chapitre D.011 Charges à caractère général, impacté par des dépenses supplémentaires nécessaires telles que fuel, électricité.

La gestion du budget 2008 a été faite « en bon père de famille »

ETAT CIVIL

Ils se sont dits « oui » !!!!!!!

le 22/11/08 de M. FAVRE-ROBINET Thierry et Mme VANBELLEGHEM Christine

Ils nous ont quittés

Décès le 23/11/08 de Mme FERRAND Muguette

Décès le 26/11/08 de M. VAN DE WALLE Robert



PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS OU « PNR »

Situé au sud de l'Ile-de-France, ce "pays des mille clairières et du grès" est, depuis le 4 mai 1999 classé "Parc naturel régional".



La vocation du Parc naturel régional est d'assurer durablement la protection, la gestion et le développement économique et social de ce territoire rural fragile et menacé, au patrimoine naturel et culturel remarquable.

Pour certains, vivre dans un parc est une source de contrainte, mais il faut être conscient que c'est surtout une chance pour nous et pour nos enfants, car en matière de développement durable* les parcs nationaux sont précurseurs .

(*Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs)

A travers sa Charte, actuellement en pleine révision,

Le travail du Parc Régional du Gâtinais Français s'organise autour de 6 objectifs majeurs :

- Protéger et valoriser les remarquables patrimoines naturels et culturels qui composent l'identité paysagère du territoire et en font son originalité.
- S'unir pour maîtriser les pressions urbaines et veiller à la cohérence des stratégies d'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche
- Participer à l'émergence de la qualité dans tous les domaines

UNE EQUIPE TECHNIQUE AU SERVICE DES HABITANTS

Le territoire du Parc s'étend sur 63 700 hectares, couvre 57 communes (28 en Essonne et 29 en Seine et Marne) et 7 communes associées représentant 72 411 habitants. L'efficacité des réalisations dépend pour une grande partie des habitants et des acteurs locaux.

Le Parc joue un rôle de conseil et d'incitation tant auprès de la commune que des particuliers. Son équipe technique intervient auprès des habitants qui le demandent dans les domaines de l'architecture, du développement économique, du tourisme, de l'environnement.

L'équipe technique du Parc donne des avis ou des recommandations pour la construction ou la rénovation d'une habitation, la création d'une activité, la préservation des milieux naturels et des espèces.

Des aides pour la restauration de l'habitat, l'isolation, la restauration du petit patrimoine, l'aménagement paysagé peuvent être attribuées.

Le parc anime également des interventions à l'école pour sensibiliser les enfants à leur environnement.

Le Parc édite des guides et dépliants pour favoriser la connaissance des patrimoines et les loisirs de pleine nature.



La Maison du Parc se situe à Milly la Forêt

Vous pouvez consulter le site internet du Parc : <http://www.parc-gatinais-francais.fr> , prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe technique pour discuter de vos projets au : 01.64.98.73.93

Service Public D'assainissement Non Collectif (SPANC)

Respecter et préserver l'environnement, c'est l'affaire de tous ; le contrôle de l'assainissement non collectif est donc une nécessité :

Il répond à des exigences de santé publique.

Une nouvelle réglementation oblige les communes à mettre en place un service public d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2005.

C'est pourquoi des contrôles vont être mis en place sur notre commune.

Les contrôles des installations d'assainissement non collectif débuteront fin janvier 2009.

Une permanence en mairie tenue par Monsieur PATRICE de la Société des Eaux de l'Essonne en charge des contrôles a eu lieu le samedi 24 janvier 2009.

Une réunion publique sera organisée au cours du 1^{er} trimestre 2009.

Les contrôles se font en semaine. Les rendez-vous pourront être pris lors de cette permanence. (Pour les résidences secondaires voir directement avec Mr Patrice).

Cet agent pourra éventuellement faire du



porte à porte afin d'avancer au mieux dans son travail.

Les personnes qui le

souhaitent peuvent prévoir de se faire accompagner d'une ou plusieurs personnes (voisin, membre de la famille...). Le contrôle se compose d'une partie physique et d'une partie administrative qui peut amener le technicien à rentrer chez l'habitant, avec son accord, notamment en cas de pluie.

Le contrôle est obligatoire et donc cautionné par la mairie :

Vérification du fonctionnement, de l'entretien et classement de l'installation selon 3 priorités.

- P 1 = réhabilitation à prévoir dans les plus brefs délais (pollution)
- P 2 = réhabilitation à prévoir sous 3 ans
- P 3 = travaux mineurs à programmer

Un compte-rendu issu du contrôle vous sera délivré.

(A partir du 1^{er} janvier 2013 – article 102 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006- le compte-rendu établi à l'issue du contrôle est joint au dossier en cas de vente immobilière)

Le montant des redevances consécutives à ces contrôles est de :

- 24 €par an par habitation sur 8 ans : contrôle de l'existant
- 28,5 €par an par habitation sur 8 ans : contrôle de l'existant + avant projet de réhabilitation (P1)
- 40 €par an par habitation sur 8 ans : contrôle de l'existant + analyses

44,5 €par an par habitation sur 8 ans : contrôle de l'existant+ analyses + avant projet de réhabilitation

Contrôle du neuf = forfait de 243 €

Les redevances sont envoyées aux particuliers une fois que tous les compte-rendus de la commune ont été faits.

Après le contrôle initial, un technicien effectuera au moins une visite tous les 4 ans pour s'assurer du bon fonctionnement de votre installation.

MONDEVILLE ET L'INTERCOMMUNALITE

Qu'est-ce qu'un intercommunalité ?

L'intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes. Elle permet un regroupement au sein d'un Etablissement Public dit de Coopération Intercommunal (**E.P.C.I.**) afin d'assurer certaines prestations ou d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Cette intercommunalité est financée par la taxe professionnelle de l'ensemble des municipalités d'une

intercommunalité. Compte tenu de l'obligation probable (avant 2014) d'intégration de toutes les communes dans une intercommunalité, nous étudions toutes les possibilités qui nous sont offertes. Une première décision du conseil a été de renoncer à intégrer la CCVE (communauté de commune du val d'Essonne), comme voté lors de la dernière

mandature, afin de prendre le temps d'évaluer les tenants et aboutissants de cette engagement lourd de sens pour une mu-



TRANSPORT SCOLAIRE

Il est impératif de signaler le plus rapidement tout problème concernant le transport des enfants (trop d'enfants debouts, vitesse excessive, arrêt en dehors des parking ...) avec un maximum de précision : heure, ligne, lieu, compagnie de car, immatriculation etc...

soit à la mairie (01 64 98 31 03 ou mairie.mondeville@wanadoo.fr)

soit au syndicat des transport scolaire (SISFA : 1 chemin des acacias, 91590 Cerny.

01 69 23 35 35, sisfa@orange.fr)



VIOLENCE

Femmes victimes de violences conjugales :

Le 08 mars 2007, une convention a été signée entre le Préfet de l'Essonne, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Commandant du Groupement de la Gendarmerie Départementale, les associations spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et le CIDFF de l'Essonne (Centre d'Infor-

mation sur les Droits des Femmes et des Familles).

Cette convention a mis en place des permanences juridiques, d'accueil et de soutien, destinées **aux femmes victimes de violences conjugales**, au sein de certains commissariats de police et brigades de gendarmerie.

Ainsi, depuis le 1^{er} septembre

2008 le CIDFF intervient à la brigade de gendarmerie de GUIGNEVILLE :

Le 1^{er} mardi de chaque mois, de 9h à 12h, pour une permanence d'informations juridiques

Le 3^{ème} mardi de chaque mois, de 9h à 12h, pour une permanence de soutien psychologique

Ces permanences sont gratuites et confidentielles.



La crémation est la transformation du corps en cendres grâce à des équipements spécifiques.

cifiques.

Si le décès a lieu en France, la crémation est autorisée par le maire de la commune du lieu du décès ou, s'il y a transport de corps, du lieu de la mise en bière. Cette autorisation est accordée sur production de l'expression écrite des dernières volontés du défunt ou, à défaut, de la demande de toute personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles et justifiant de son état civil et de son domicile. Un certificat du médecin ayant constaté le décès et affirmant que celui-ci ne pose pas de problème médico-légal. En cas de problème, l'autorisation sera donnée par le Parquet. La crémation doit avoir lieu 24h au moins et 6 jours au plus après le décès.

LA DESTINATION DES CENDRES

Elles sont recueillies dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque métallique portant l'identité du

défunt et le nom du crématorium. En date du 10 décembre 2008, une loi est votée par le Sénat, qui indique : « le respect dû au corps humain, ne cesse pas avec la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les Cendres, doivent être traités avec respect et décence. » Il est désormais interdit de conserver les urnes au domicile ou de les partager. Celle-ci peut être déposée dans une sépulture privée située dans le cimetière communal, elle doit avoir obtenu au préalable une autorisation d'inhumation, délivrée par le maire. Elle peut être également scellée sur un monument funéraire. L'urne peut être déposée, à la convenance de la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles, dans une propriété privée. Elle peut également être déposée dans un columbarium. L'inhumation de l'urne dans une case du columbarium suppose également la délivrance d'une autorisation délivrée par la mairie. Les cen-

dres peuvent être dispersées dans un lieu spécialement affecté à cet effet dans le cimetière, « le jardin du souvenir ». Elles peuvent être dispersées dans la nature, à l'exception des voies publiques, après déclaration à la Mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. Le transport des cendres, doit être autorisé par le préfet où a eu lieu la fermeture du cercueil.

RELIGION ET CREMATION

Catholicisme : en 1963, le Vatican a mis fin à un siècle d'interdiction formelle de la crémation

Islam et Orthodoxes : interdiction de la crémation

Protestantisme : les protestants l'autorisent dès 1887

Judaïsme : les juifs libéraux l'admettent

Hindouisme : la règle veut que les hindous soient incinérés après leur mort

Bouddhisme : la crémation est recommandée et très appréciée.

LA GRANDE LESSIVE A MONDEVILLE



Une bien belle initiative que cette manifestation artistique et ludique organisée par l'école de Mondeville. Dès le matin, sur un fil tendu entre les arbres dans la cour de la mairie, enfants et parents armés de pinces à linge accrochent leurs dessins, peintures, collages pour une exposition éphémère. Tout au long de la journée, on s'approche, on regarde, on s'esclaffe « t'as vu mon dessin, il est beau non ? Et t'as vu là, c'est le dessin de Lucien... ou Camille, ou



Marvin, Thomas, Matteo, Enzo, Antoine, Ludovic, Clément, Yoan, Thibaut, Bastien, Lulu l'abeille, Mélanie, Lisa, Theo. Merci à eux et à tous les autres et rendez-vous pour la prochaine grande lessive avec encore plus de participants, enfants des écoles mais aussi parents, et tous ceux qui le souhaitent.



Avec la mort du dernier poilu en début d'année, il n'y a désormais plus aucun témoin de la Grande Guerre. Cela n'a pas empêché la commémoration de l'Armistice à Mondeville de revêtir un ton émouvant en ce 90e anniversaire de la fin

de la guerre de 1914-1918. La cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts, avec la présence de plus de 150 personnes, de la brigade des sapeurs Pompiers de Mondeville, de

l'adjudant chef Dalloux, commandant de la brigade de gendarmerie, du conseil municipal, du conseiller général Guy Gautier. Après la dépose de gerbes par Monsieur le Maire et le Conseiller Général, les enfants de l'école ont chanté l'hymne nationale « la Marseille ».

Les salutations aux porte-drapeaux ont clôturé la cérémonie, tout le monde s'est retrouvé à la mairie pour un vin d'honneur dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



MARCHE DE NOEL



Organisé par le CCAS le marché de Noël s'est déroulé dans une ambiance

chaleureuse et familiale même si la météo était glaciale ce week-end de décembre.

Les senteurs du vin chaud à la cannelle et celles des crêpes ont même attiré le père Noël qui a fait

halte à Mondeville.



C'était le moment pour tous de dénicher des cadeaux originaux parmi tout ce que proposaient les exposants et de commencer à composer son menu de fête avec les foies gras ; les huîtres ; le miel ; les confitures et de choisir son vin avec les Viticulteurs présents.



REPAS DE NOS ANCIENS LE 11 JANVIER



Le repas de nos anciens est un des temps forts de la vie de Mondeville. Cet événement organisé par le CCAS a été l'occasion d'une journée chaleureuse et conviviale et plus de 50 personnes avaient répondu présentes et se sont retrouvées à la salle polyvalente. Après les vœux de Monsieur le Maire, un menu de qualité préparé par le traiteur « l'abeille royale » de Corbeilles en gâtinais attendait les convives.

Olivier Selac accordéoniste talentueux a animé l'après-midi et grâce à son répertoire varié tous les danseurs se sont retrouvés sur la piste avec bonheur.

Cathy Amand aidée par Pierre Barroué avait préparé un petit questionnaire sur

des événements ayant eu lieu dans notre commune. Les bonnes réponses étaient récompensées. L'affichage de reproductions de cartes postales anciennes ont évoqué beaucoup de souvenirs à certains.

Cette journée a été un moment agréable pour se retrouver, faire connaissance avec une partie de l'équipe municipale et discuter ensemble du passé du présent et de l'avenir.

Tous les anciens qui n'ont pas pu se déplacer ou n'ont pas souhaité assister à ce repas ont reçu, fin décembre, la visite d'un membre du CCAS qui leur a remis un petit colis de Noël.



RANDONNEES

Tous les samedis matin les randonneurs de « Mondeville Trail Aventure » se retrouve vers 9h30 à



la Padôle pour un parcours de 8 à 12 kilomètres. C'est dans la bonne humeur que les kilomètres défilent ... en parlant, en chantant. Vers midi, ils arrivent tous un peu fatigués, mais heureux d'avoir été jusqu'au bout.

CARRIERES BY NIGHT

Le samedi 08 novembre 2008 pour la 6^{ème} édition, à 17h30 plus de 430 coureurs ce sont alignés sur la ligne de départ, malgré un temps incertain. Plus de 400 coureurs ont franchi la ligne d'arrivée après un parcours de 21 km à la lueur de leur lampe frontale dans les bois et les champs. Malgré un parcours difficile, ils avaient tous le sourire et content d'avoir terminé.



LA JOURNEE DU TRAIL



Le 20 septembre 2008, 4 courses au programme sur des parcours magnifiques, dans les forêts et les champs autour de Mondeville.

Le trail du Gâtinais (56 km) en individuel et per équipes de trois, la découverte (26km) et la meuf'une (9,1) réservée aux femmes (coureurs et marcheurs) Cette journée a été organisée par l'association « Trail 91 » avec la participation de « Mondeville Trail Aventure » et des Pompiers.

Avec plus de 200 coureurs au départ du 56 kilomètres, une centaine pour les 26 kilomètres et 35 pour la course des femmes dont 7 marcheuses.

Des 344 participants, 325 sont arrivés au bout de leur peine... certains avec facilité, d'autres en galérant » mais heureux. Un grand



merci aux nombreux bénévoles toujours aussi enthousiastes et motivés qui ont participé une nouvelle fois à la réussite de ces belles courses.

LE TELETHON

Organisé par la Mondevilloise et les différentes associations de Mondeville le 06 décembre, le Téléthon à Mondeville a remporté un grand succès.



La journée a commencé par le cross des enfants sur trois parcours selon leur âge. Plus de 40 enfants au départ dans la joie et la bonne

humeur. Certains parents ont suivi leurs enfants. Nous avons même vu certains adultes peiner ... A l'arrivée, plus d'une vingtaine de coupes ont été données aux vainqueurs des différentes catégories. A midi une soupe de légumes géante a été servie. L'après-midi a été mar-



qué par les ballades en poney et en calèche. Le château gonflable de Monsieur Simon a attiré beaucoup d'enfants. La fin de journée s'est terminée par une démonstration de danse Country qui a entraîné beaucoup de personne sur la piste de



danse. Cette journée s'est clôturée par une gigantesque tartiflette avec laquelle plus de 80 personnes se sont régalés, accompagnés des danseurs de country. Toutes ces activités ont rapporté plus de 1700 euros à l'A.F.M.

NOUVEAUTE : ASSOCIATION « Le P'tit Mond' »

L'objectif de cette Association est d'aider les enfants de 3 mois à 3 ans à travers des activités, à s'exprimer par des gestes et par des mots, à s'intégrer dans un groupe d'enfants de son âge, à avoir progressivement une autonomie suffisante pour mieux vivre en collectivité, tout en respectant le rythme de chacun. Chaque enfant est unique et a sa propre façon de s'épanouir. Pour le démarrage de l'Association, il nous faudrait 6 personnes pour constituer le Bureau. Que vous soyez parents au foyer, retraités, assistante maternelle ou familiale agréée, vous pouvez être adhérents à notre Association. Si vous êtes intéressés, vous êtes conviés à l'Assemblée Générale le 13/02/09 à la Mairie à 20h30. Si vous souhaitez de plus amples renseignements, contacter Mme Rolande Bruère au : 01 64 98 30 17.